

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2019

Le vendredi 5 avril 2019 à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 29 mars 2019 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents, absents, excusés, pouvoirs :

Nom Prénom	
Jean-Philippe GUILLEUX	Présent
Jean-Pierre MARTIN	Excusé donne pouvoir à Joël BEAUDUSSEAU
Danièle DANARD	Présente
Joël BEAUDUSSEAU	Présent
Francette JONCHERAY	Présente
Dominique PILLET	Présent
Patrice FAUCHEUX	Présent
Annie PINARD	Présente
Anne-Marie NICOLLE	Présente
Isabelle CHÂTELAIN	Absente
Anne-Marie JANAULT	Présente
Murielle QUESNE	Excusée donne pouvoir à Annie PINARD
Loïc GAUDIN	Excusé donne pouvoir à Jean-Philippe GUILLEUX
Sébastien HUET	Présent
Christian MIRRETTI	Présent
Cédric RENO	Présent
Myriam ROCHE	Excusée
Alain DELÉCOLLE	Excusé
Anita BOUVIER	Présente

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers représentés	16

La majorité des membres du Conseil Municipal étant physiquement présent, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance
Compte rendu affiché le

Christian MIRRETTI
12 avril 2019

ORDRE DU JOUR

1. Vote budget primitif 2019
 - a. Budget principal
 - b. Budget annexe Quartier moulin à vent
2. Participation au budget de la caisse des écoles
3. Décisions prises sur délégation
4. Questions diverses

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal qui l'accepte l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

5. Convention d'occupation de terrain pour l'installation d'équipements nécessaires au renforcement électrique des chausseries
6. Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la sucrerie et rue des trois planches

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 MARS 2019

Le compte rendu de la réunion du 8 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

La commission des finances a élaboré un premier budget qui a été projeté sur les 5 prochaines années en appliquant les principes suivants :

- Neutralisation des dépenses et recettes exceptionnelles de 2018 et 2019 (soit une baisse des dépenses de 3.18% entre 2019 et 2020)
- Application d'une augmentation de 0.80% sur les dépenses les années suivantes
- Maintien des recettes

Les constats sont les suivants :

- Les dépenses de fonctionnement dépassent les recettes de fonctionnement en 2022
- Le résultat de fonctionnement de l'année ne couvre plus le remboursement de la dette

La commission des finances a élaboré une seconde version du budget avec pour objectif de retrouver une capacité à

- Rembourser le capital de l'emprunt avec l'excédent de la section de fonctionnement de l'année.
- Financer de nouveaux équipements par l'emprunt et/ou par l'autofinancement.

Les mesures appliquées pour atteindre ce résultat sont les suivantes :

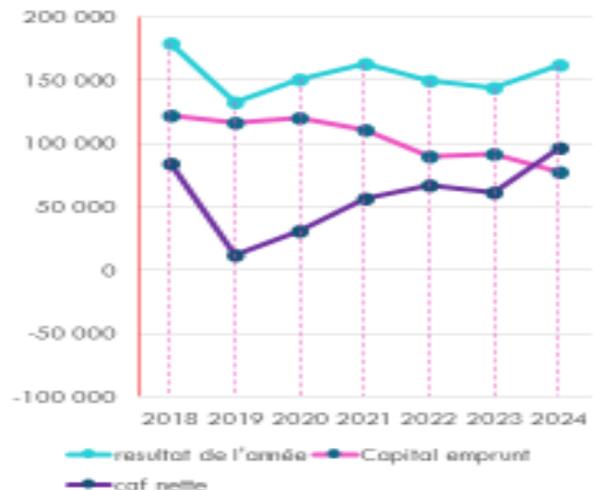
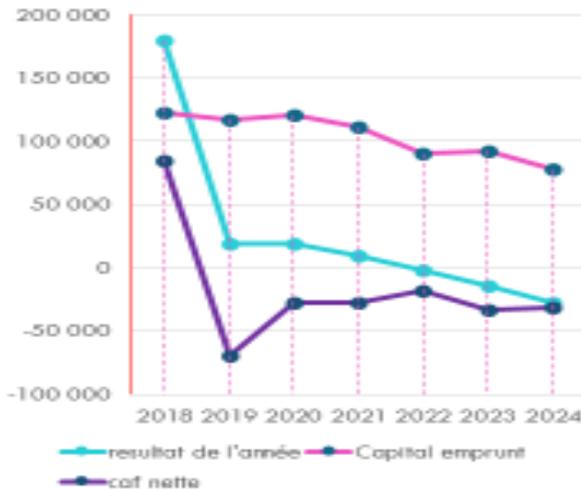
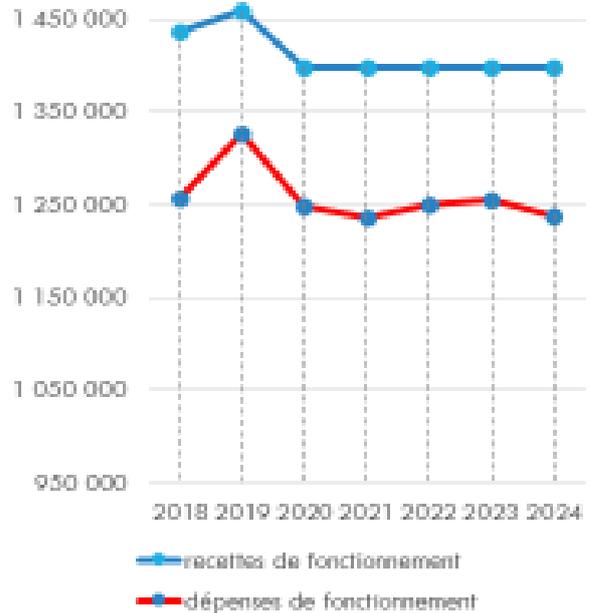
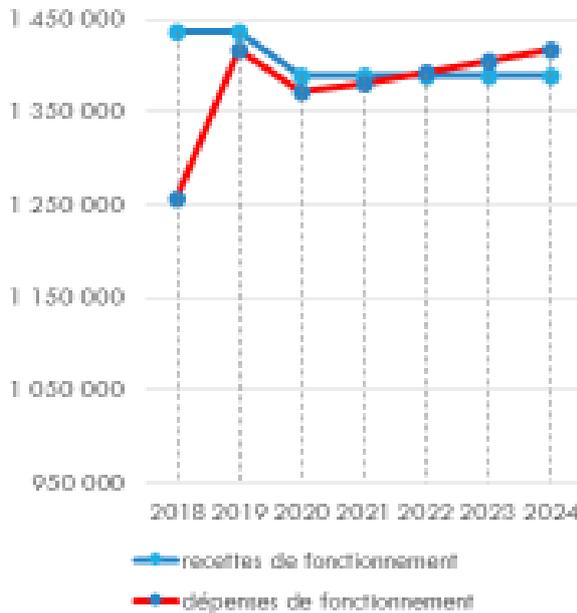
- Révision à la hausse de recettes estimées trop prudemment
- Suppression des dépenses suivantes :
 - Prestation de services des Francas supprimée et remplacer par un recrutement des animateurs.
 - Non remplacement d'un agent des services techniques en 2020
 - Restriction des crédits inscrits pour les subventions aux associations aux montants votés en janvier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réflexion est engagée sur

- L'organisation des services techniques et les conséquences qu'emporte la suppression d'un poste
- L'augmentation des tarifs périscolaires
- Le maintien de la prestation des Francas. Les dotations de l'Etat notifiées le 5 avril font état d'une recette supplémentaire de 27.000 euros. Le résultat de cette étude sera présenté lors de la séance de mai.

Les membres du Conseil Municipal évoquent la nécessité d'expliquer aux usagers le coût que représentent les services scolaires et périscolaires.

Comparaison des versions 1 et 2 du budget



2019-22 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018

Vu la délibération décidant d'affecter le résultat de fonctionnement s'élevant à 490.918,98 à la section d'investissement à hauteur de 265.438.79 euros et d'affecter le solde, soit 225.480,19 euros à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2019,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2019 suivant :

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		RAR 2018	nouvelles	RAR 2018	nouvelles
002	résultat reporté				225 480.19
011	charges à caractère général		425 475.00		
012	charges de personnel		747 200.00		
013	atténuations de charges				10 200.00
014	atténuations de produits		3 400.00		
022	dépenses imprévues		86 056.00		
0233	virement à la section d'investissement		272 296.00		
042	opérations d'ordre entre sections		28 395.00		55 200.00
65	autres charges de gestion courante		88 400.00		
66	charges financières		31 847.00		
67	charges exceptionnelles		801.00		
70	produits des services				131 600.00
73	impôts et taxes				837 039.81
74	dotations et participations				343 520.00
75	autres produits gestion courante				28 230.00
77	Produits exceptionnels				52 600.00
	Total	0.00	1 683 870.00	0.00	1 683 870.00

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		RAR 2018	nouvelles	RAR 2018	nouvelles
001	Résultat reporté		32 420.79		
020	dépenses imprévues		22 900.00		
021	virement de sect fonc				272 296.00
024	produit des cessions				85 000.00
040	opérations d'ordres entre sections		55 200.00		28 395.00
041	opérations patrimoniales				
10	dotations fonds divers				41 004.21
1068	Excédent de fonctionnement				265 438.79
13	subventions d'investissement				
16	emprunts et dettes		117 000.21		
165	dépôt et cautionnement				
20	immobilisations incorporelles	500.00	8 525.00		
204	subventions d'équipements	5 850.00	71 045.00	44 782.00	75 200.00
21	immobilisations corporelles	195 450.00	303 225.00		
	Total	201 800.00	610 316.00	44 782.00	767 334.00
	Total		812 116.00		812 116.00

Total cumulé		2 495 986.00		2 495 986.00	
--------------	--	--------------	--	--------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
ADOpte le budget primitif 2019 de la commune de Corzé présenté ci avant
PRECISE que ce budget est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018 au vu du
compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018 et de la délibération d'affectation du
résultat adoptée lors de la même séance.

2019-23 BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET QUARTIER MOULIN A VENT II

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2019 du budget du quartier moulin à vent II de la commune de Corzé

ADOPTE les chapitres ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Résultat
002	résultat reporté	0,00	0,00	
66	charges financières	5 640,00	0,00	
76	produits financiers		5 640,00	
Total		5 640,00	5 640,00	0,00
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Résultat
001	Résultat reporté	0,00	0,00	
16	emprunts et dettes	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00
Total cumulé		5 640,00	5 640,00	0,00

2019-24 PARTICIPATION A LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget de la caisse des écoles, tel qu'il a été préparé en concertation avec la direction de l'école, nécessite une participation du budget communal d'un montant de 15.070 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE une participation de 15.070 euros au budget de la caisse des écoles.

Pour mémoire,

Année	nb élèves	Montant
2013	169	15 100.00
2014	168	14 236.00
2015	173	14 531.00
2016	173	13 671.00
2017	176	14 830.00
2018	185	14 700.00
2019	191	15 070.00

2019-25 OCCUPATION DE LA PARCELLE ZD 13 PAR DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES AUX CHAUSSUMERIES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention d'occupation de la parcelle ZD 13 à conclure avec le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire pour y établir une ligne électrique et trois lignes électriques de courant faible en souterrain sur une longueur de 75 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE l'occupation de la parcelle ZD 13 dans les conditions énoncées à la convention

PREND NOTE qu'aucune indemnité n'est prévue

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

2019-26 TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX RUES DE LA SUCRERIE ET DES TROIS PLANCHES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux des rues de la sucrerie et des trois planches.

L'emprise des travaux est matérialisée sur le plan ci-dessous en orange



Le plan de financement des travaux au vu de l'avant-projet sommaire fourni par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire serait le suivant

	cout total	cout sieml	cout corzé
effacement du réseau	74 070 €	59 256 €	14 814 €
eclairage public	49 055 €	39 244 €	9 811 €
génie civil télécom	30 420 €	0 €	30 420 €
Total	153 545 €	98 500 €	55 045 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE le projet d'effacement des réseaux présenté

CONFIRME l'intention de réaliser ces travaux et sollicite le Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire pour leur inscription au programme 2020

DECISIONS PRISES SUR DELEGATION

N° et objet de la décision	fournisseur	montant
2019-19 Achat pack laser rotatif	PROLIANS Martin rondeau	799.00
2019-20 Achat de trois téléphones	PROLIANS Martin rondeau	469.74
2019-21 vente de 12 chaises en paille		100.00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15